10 000 ACCIDENTS EN CINQ ANS

LE BILAN « ALARM DES ANNÉES DE CR

Les décès et accidents de travail au sein de notre armée se multiplient. Chaque année, entre 15 à 19 décès « suspects ». Le phénomène prend de l'ampleur, au point d'inquiéter réellement, surtout dans une période où la Défense et nos 20 000 militaires sont poussés à la disette budgétaire. Mais Pieter De Crem préfère se taire. Une situation que dénonce un médecin-colonel à la retraite, Marc Lemmens.

PAR PIERRE JASSOGNE

MARC LEMMENS

Catastrophique. Il n'y a pas d'autres mots pour juger le bilan humain de la période du ministre Pieter De Crem (CD&V) à la tête de la Défense belge, de 2008 à 2013. *« Près de 10 000 accidents du travail déclarés, au moins 30 décès liés aux activités militaires, 70 suicides confirmés, plus de 3 000 militaires licenciés pour raisons médicales sans reclassement, des milliers de candidats discriminés, sans parler des cancers professionnels non indemnisés »*, dénonce à *Marianne* le médecin colonel en retraite Marc Lemmens, qui a fait du bien-être au travail de nos 20 000 militaires un combat au travers d'un livre, *Les oubliés de la grande muette* (*). Un bien-être mis à mal, selon le médecin, à cause des économies imposées à ce ministère, notamment grâce à une réduction drastique des moyens médicaux et de la prévention au travail. D'où ces milliers d'accidents qui auraient touché près d'un militaire sur deux! *« On parle de situations de travail risquées qui causent des décès, des suicides et des lésions permanentes, entraînant un licenciement sans reclassement. Des militaires meurent en s'entraînant, faute de prévention, mais ce n'est pas une priorité. Un suicide chez Arcelor, et c'est l'effervescence. Pourtant, pas un mot sur les 70 militaires qui se sont suicidés pendant la période De Crem »*, déplore Marc Lemmens. Un chiffre sous-estimé, selon l'ancien

PATRICK DESCY (CGSP) : « DE PLUS EN PLUS DE DÉCÈS SUSPECTS »

« Les chiffres fournis par le médecin colonel Lemmens sont tout à fait fiables », admet Patrick Descy, délégué CGSP-Défense. Chaque année, les décès suspects seraient même de plus en plus importants, d'après le syndicaliste. *« Il y a en moyenne 15 à 19 décès suspects par an. Des chiffres avancés par le ministre De Crem lui-même, mais sans affirmer s'il s'agit de suicides ou s'ils sont liés au travail. On ne peut pas envisager actuellement la situation de façon claire et précise. Une chose est certaine, par contre, c'est que depuis le lancement du plan de transformation de la Défense, les décès augmentent. »* Quant aux accidents de travail, Patrick Descy affirme qu'ils sont plus importants que dans d'autres départements comme la police ou la protection civile. Le problème le plus patent pour la CGSP reste surtout les licenciements pour raison médicale, même si des améliorations ont pu être mises en place, depuis le 1er janvier, pour les militaires blessés pendant les acticités, entraînements ou opérations. ■

ANT »

EM

DENIS DUCARME (MR) : « *ON PRÉFÈRE FERMER LES YEUX !* »

« *C'est un bilan inquiétant*, admet le député fédéral. *Il faut demander au ministre de la Défense d'objectiver les chiffres fournis par le médecin colonel Marc Lemmens. Plus largement, on a un vrai problème, en Belgique : on manque de recul par rapport aux syndromes post-traumatiques que peuvent subir nos soldats après avoir été en opération.* » D'où la proposition de loi de Denis Ducarme, qui vise à mettre en place un centre d'étude et de soutien face à cette problématique. Selon le député, on manque dans ce pays d'une vision réelle sur le suivi humain de nos militaires en opération. « *Qu'il s'agisse des suicides ou des syndromes post-traumatiques, on fait comme si cela n'existait pas, on préfère fermer les yeux, alors qu'en opération, notamment, les conséquences sont évidentes pour la santé. Pareil au sujet des licenciements pour des raisons médicales : le découragement de nos soldats est profond et inquiétant, d'où un taux d'attrition* (NDLR : diminution du nombre de militaires pour cause de départ avant la fin de leur formation) *parmi les plus importants d'Europe. Après un an, 50 % des candidats partent pour des raisons de santé* », rappelle le libéral qui fait même du bien-être de nos soldats le « *grand dossier de la prochaine législature* ». ■

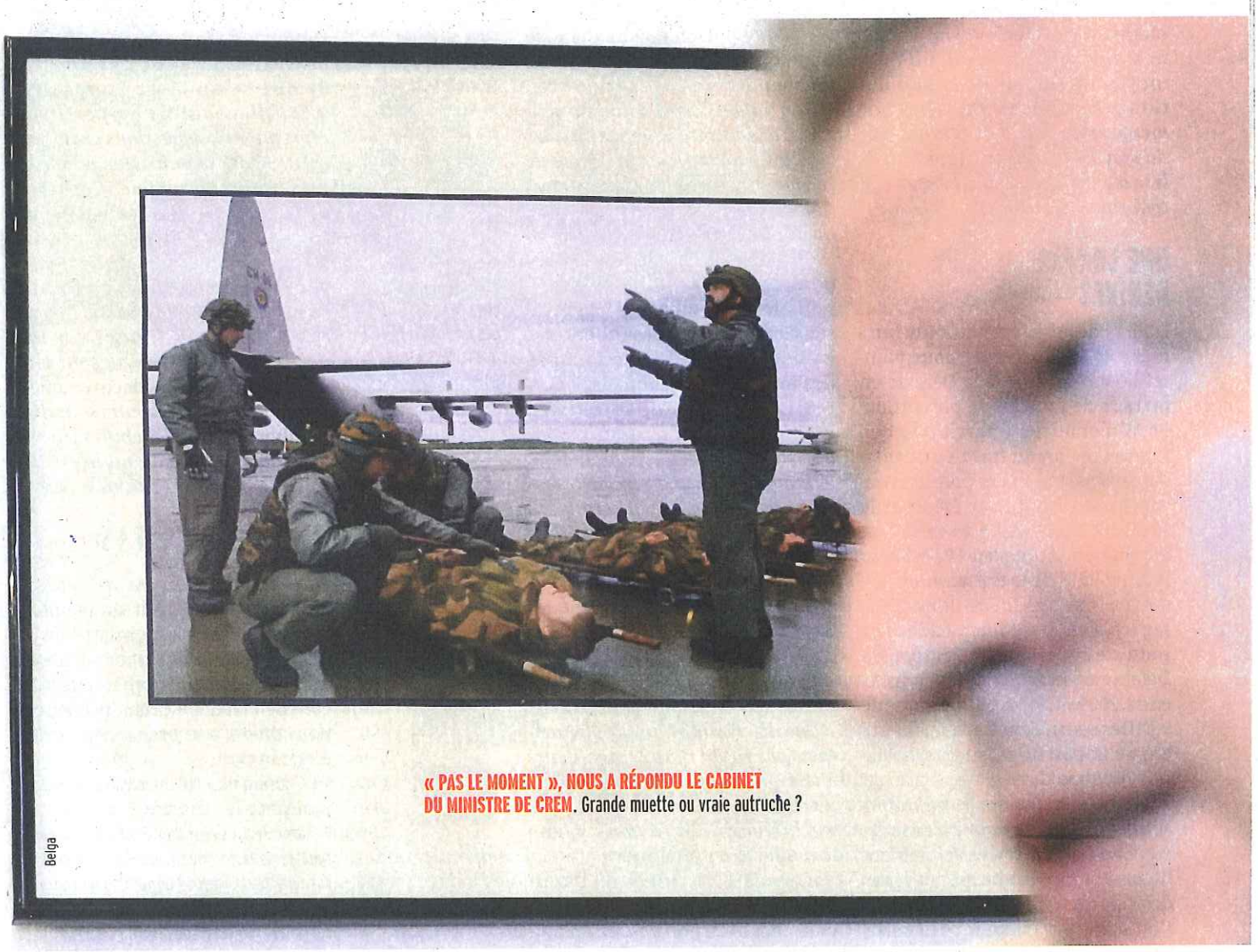

« PAS LE MOMENT », NOUS A RÉPONDU LE CABINET DU MINISTRE DE CREM. Grande muette ou vraie autruche ?

Belga

Belga

médecin colonel, mais qui place nos militaires au-delà du taux moyen de suicide de la population masculine belge. *« De plus, même en opération, les accidents du travail échappent à toute analyse légale, à toute statistique et à toute concertation. »*

UNE LONGUE LISTE DE DÉRIVES

La liste des griefs du docteur Lemmens est donc longue pour pointer les *« dérives »* de la Défense en matière de santé et de prévention. En Wallonie, il n'y aurait plus que trois médecins du travail... Quant à l'analyse de risque des postes de travail, imposée par un arrêté royal de 1998, elle n'a démarré qu'en 2009 et est toujours incomplète ! Pareil pour l'analyse des risques psychosociaux qui a démarré seulement en 2013, sans effet jusqu'ici. Tout cela dans un contexte budgétaire difficile pour la Défense nationale dont les budgets, entre 2009 et 2014, ont diminué de 9 %. Des restrictions budgétaires qui ont un impact direct sur la santé de nos 20 000 soldats.

« C'est à croire que les militaires sont considérés comme des sous-citoyens ! » Pour cause, selon Marc Lemmens, nos militaires n'ont pas droit au plein respect de la législation sur la surveillance de la santé, alors que la Défense ne dispose d'aucune exception, ni dérogation légale pour ne pas la respecter. *« Ils n'ont pas droit à une surveillance de la santé axée sur tous les risques, car la Défense refuse de reconnaître certains risques, pourtant bien présents dans les activités qu'elle impose. »*

En outre, le médecin colonel pointe aussi de multiples discriminations à l'embauche pour raisons médicales sur base de critères inadaptés, quand ce ne sont pas des licenciements abusifs. *« Certains n'ont toujours pas le droit à un reclassement quand ils sont devenus inaptes médicalement à leur fonction et sont licenciés abusivement, ce qui a bien arrangé la Défense en cette période de réduction des effectifs »*, poursuit Marc Lemmens.

Pourtant, depuis le 1er janvier 2014, une loi permet aux militaires de bénéficier d'un reclassement, mais uniquement si l'affection provient d'un accident en service. *« Une discrimination supplémentaire par rapport aux travailleurs civils qui bénéficient d'une procédure de reclassement quelle que soit la cause de l'affection »*, ajoute le médecin colonel.

Depuis 2011, année où l'auditeur du travail a reçu des plaintes concernant le non-respect par la Défense de la législation sur le bien-être au travail, rien n'aurait évolué selon Marc Lemmens. *« En épluchant les rapports qui reprennent les questions orales ou écrites de la commission Défense, on se rend directement compte que le ministre De Crem a beaucoup de mal à délivrer des statistiques fiables sur les indicateurs de bien-être au travail, preuve du peu d'intérêt qu'il y porte. Même les statistiques légales sur les accidents du travail ne sont pas fiables,* conclut le médecin colonel. *Et quand ces indicateurs sont disponibles, comme les chiffres livrés ici, le ministre en réduit la portée ou en dénigre les sources. »*

PRÈS DE 10 000 ACCIDENTS DU TRAVAIL DÉCLARÉS, au moins 30 décès liés aux activités militaires, 70 suicides confirmés... Le bilan humain des années De Crem est catastrophique, selon le médecin-colonel à la retraite, Marc Lemmens. Est-il besoin de préciser que le pays est en paix...

« PAS LE MOMENT ! »

« Ce n'est pas le moment », nous a d'ailleurs déclaré tout simplement le porte-parole du ministre de la Défense, quand nous avons manifesté le souhait d'obtenir une réaction du côté de Pieter De Crem, préférant, nous dit-on, *« se préparer pour les élections »*.

Grande muette ou vraie autruche, monsieur le ministre ? ■

(*) Marc Lemmens est l'auteur du livre *Les oubliés de la grande muette*, disponible sur www.lulu.com. Les bénéfices de ce livre sont reversés à des associations caritatives en lien avec les militaires.